

EXTRAIT DE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 NOVEMBRE 2011

Au cours de sa séance du 30 novembre, le Conseil a notamment :

Terme d'une autorisation d'exploiter

- Pris acte de la fin d'autorisation d'exploiter dont Mme Nathalie RAOUX - LEMAITRE est au bénéfice pour "*Le Collier d'Or*", sis à la Rue du Levant 34 à Martigny, au 30 novembre 2011

Autorisation d'exploiter

- Délivré à Mme Stéphanie MISINI - VERMOT, une autorisation d'exploiter, au sens de l'art. 4 LHR, sous l'enseigne "*Le Collier d'Or*", sis à la Rue du Levant 34, à Martigny

Autorisations occasionnelle d'exploiter

- Délivré au Football Club Sion, par M. Domenicoangelo MASSIMO, une autorisation occasionnelle d'exploiter au sens de l'art. 4 LHR, pour l'exploitation d'un débit de boissons à l'occasion de la traditionnelle soirée de gala du FC Sion le samedi 11 février 2012 au CERM, selon les horaires suivants :
 - arrêt de la musique à 03 h 30
 - fermeture des locaux et emplacements à 04 h 00 maximum

Travaux publics

- Adjugé la fourniture de mobilier urbain, à savoir bancs publics, poubelles, barrières vauban, conteneurs ordures
- Adjugé la fourniture d'un tracteur pour le déneigement

Bâtiments publics

- Adjugé les travaux d'isolation des combles pour le CIO
- Adjugé la pose de plexis pour le dépôt GGR

Sécurité civile

- Approuvé le nouvel organigramme de la cellule catastrophe
- Adjugé la fourniture d'une marmite basculante pour le service de sécurité civile et du service du feu

Constructions

Approuvé les demandes suivantes :

- **MBA Construction SA par Arcos'Arre Architecture SA** : construction de deux maisons individuelles, parcelles 14554 et 17358, plan 211, Rue du Ban des Aiguilles, En Saragoux, zone habitat individuel (R2), coord. 2573400/1105730
- **Josyane et Claude MICHELLOD** : reconstruction du bâtiment, suite à un incendie, parcelle 10164, plan 103, Rue des Fontaines 2, Le Bourg, zone vieille ville (VV), coord. 2570977/1104486
- **De Kalbermatten Architectes** : modification des plans autorisés le 29.10.2008 pour la construction d'un immeuble résidentiel sur la parcelle N° 1'148, plan 15, rue des Follaterres, zone d'habitat collectif B (R3), coord. 571'660/106'580
- **RIBORDY SA** : pose d'une enseigne publicitaire provisoire, parcelle 10, plan 1, Av. de la Gare 2, En Ville, zone centre contigu A (CC), coord. 2571774/1105646
- **Pascal BRUCHEZ** : choix des teintes de l'immeuble d'habitation en construction sur la parcelle 5190, plan 45, Ch. du Milieu 4d, La Praille, zone intérêt général A, coord.

2'571'550/1'106'320, à savoir : façades MARMORAN 41084 (pistache clair); stores : VSR 220 (vert sapin) ou RAL 6005; têtes de dalle : MARMORAN 41083 (pistache)

- **Maurice SARRASIN** : choix des teintes de la villa familiale en rénovation sur la parcelle 3144, plan 10, Rue de la Pierre-Avoi 7, La Délèze, zone habitat individuel (R2), coord. 2572255/1105540, à savoir : façades : SIKKENS CO 3040 (rouge brique) *idem musée des chiens du St-Bernard*, volets :RAL 7035 (gris aluminium); encadrements de fenêtres : RAL 7035 (gris aluminium) + PVC blanc.

Loisirs et jeunesse

- Attribué le premier "Prix à la Jeunesse" 2011, d'une valeur de Fr. 2'000.--, à l'Association martigneraise "Arts Mystis"